



Actualité de la FSMI

Revenu minimum garanti pour les accueillantes conventionnées à partir de juillet 2016

Une avancée de taille pour les accueillantes d'enfants conventionnées

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté ce 8 octobre son budget pour l'année 2016. Dans ce cadre, la Ministre de l'Enfance, Joëlle Milquet, a convoqué la Plateforme statut, dont font partie la FSMI et Vie Féminine, afin de leur annoncer qu'un budget de 4 millions € pour 2016 (8 millions € à partir de 2017) serait débloqué afin d'assurer un revenu **minimum** garanti 12 mois sur 12 aux accueillantes conventionnées à partir de juillet 2016.

La FSMI se réjouit de ces avancées qui respectent la déclaration de politique communautaire du Gouvernement. Celles-ci rendent par ailleurs inévitable la progression vers un statut complet de travailleuse salariée.

Les modalités pratiques quant à ces améliorations doivent encore être travaillées par la plateforme statut et l'ONE.

Vous trouverez ci-dessous l'extrait concernant les accueillantes conventionnées issu du communiqué de presse de la Ministre de l'Enfance sur le budget 2016 :

Enfance : un revenu minimal garanti pour les accueillantes, un pas essentiel vers le statut des accueillantes d'enfants

Nouvelle mesure : 4 millions seront investis en vue d'arriver à un revenu garanti 12 mois sur 12

*Actuellement, une grande partie des 2.600 accueillantes conventionnées touchent moins de 1.000 euros par mois pour l'accueil des enfants dont elles ont la responsabilité. Cette indemnité est jusqu'à présent variable car elle est calculée en tenant compte du nombre effectif d'enfants présents. Les absences des enfants réduisent le montant de leur indemnité malgré le maintien du service et des frais associés. Pour assurer un pas décisif vers un statut complet des accueillantes conventionnées, **un montant de 4 millions d'euros sera dégagé dès 2016.***

Ce montant permettra de garantir pour les accueillantes autorisées pour 4 enfants – équivalent temps plein -le versement d'un revenu garanti mensuel, 12 mois sur 12, qui devrait pouvoir, après concertation et discussions, avoisiner les 1.200 euros par mois.

Par ces mesures, nous réalisons une étape essentielle vers la finalisation d'un statut complet des accueillantes attendu depuis des années, en l'absence de toute avancée au niveau du gouvernement fédéral.

Cette annonce qui concrétise les engagements du Gouvernement ne prévoit actuellement pas la révision du taux d'encadrement par les travailleuses sociales. La FSMI y reste vigilante d'autant que ces avancées risquent d'influencer la charge de travail des services.

Nous rappelons que la FSMI continuera à se battre pour atteindre son principal objectif : le statut de travailleuse salariée !